

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns: Départ., Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte, Départ., Poste mixte, Omnibus mixte, Départ., Poste mixte, Omnibus mixte, Départ., Poste mixte, Omnibus mixte. Rows list various stations like Cahors, Mercuès, Parnac, etc.

Cahors, le 9 Décembre 1875

Aujourd'hui jeudi, l'Assemblée nationale ouvre la série des scrutins, d'où doit sortir la nomination de 75 sénateurs à vie.

La réforme de la justice en Egypte, successivement adoptée par toutes les puissances du continent, entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

C'est dans ces termes que la question se présente à l'Assemblée. Le Journal des Débats fait remarquer qu'il en est, à vrai dire, de la réforme judiciaire en Egypte comme il y a quelques mois de la réforme postale arrêtée au Congrès de Berne.

On aurait même le droit, suivant le Journal des Débats, de s'étonner un peu de l'importance attachée par certains journaux à une détermination dont l'issue est commandée, et encore plus de la violence des attaques dont le gouvernement est l'objet dans cette circonstance.

Il serait regrettable qu'une question dans laquelle l'intérêt de nos relations avec l'étranger est engagé servit de masque à des sentiments qu'on ne voudrait pas avouer.

sympathie pour le régime cher aux partisans de l'Appel au peuple; de telle sorte par sa franche adhésion à la Constitution que l'Assemblée vient de donner à la France; mais il serait fâcheux que ces ressentiments cherchassent à se donner satisfaction aux dépens du pays et de l'intérêt national engagés dans le débat qui va s'ouvrir.

Si le résultat de la discussion est connu au moment de la publication de notre feuille, on le trouvera aux dernières nouvelles.

Revue des Journaux

Moniteur universel.

La résolution prise par l'Assemblée samedi dernier ouvre décidément la période électorale qui, pendant dix semaines, tiendra la France si profondément intéressée. C'est jeudi qu'ont lieu les élections des sénateurs inamovibles; il serait plus exact de dire qu'elles commenceront jeudi, car elles occuperont sans doute autant de jours sinon plus que la nomination de la commission constitutionnelle en 1873; mais c'est déjà quelque chose qu'un jour ait été fixé pour le commencement de cette difficile opération.

Les modérés n'ont pas montré beaucoup de disposition à transiger que s'ils étaient des intrançais et ils se sont serrés chacun au gros de leurs forces, de telle sorte que les trois gauches et les trois ou quatre droites forment jusqu'à présent deux grandes fractions nettement opposées l'une à l'autre, désirant l'une et l'autre se faire la part du lion sur la liste sénatoriale et n'accorder à l'adversaire que le moins possible.

Nous sommes certains qu'il n'en sera pas ainsi la semaine prochaine. Il faudra bien cette fois aboutir d'une manière ou d'une autre; jeudi, on votera; l'idée que le scrutin ne donnera pas de résultats ou qu'aucun candidat, ou pour mieux dire aucune série de candidats n'obtiendra la majorité absolue exigée par la loi, n'est nullement vraisemblable; il y aura bien toujours un certain nombre de noms sur lesquels on se trouvera d'accord sans avoir eu même besoin de s'entendre. On estime de

trente à quarante (le Journal des Débats dit ce matin quarante-cinq) le chiffre de ces heureux candidats sur qui se réunissent les suffrages partout ailleurs divisés de la droite et de la gauche. Si le scrutin de jeudi, nous donne, en effet, quarante sénateurs, et s'il les donne dans des nuances combinées de manière à prouver que dans aucune des deux grandes fractions de l'Assemblée il n'y a pas de parti pris absolu d'exclusion, ce sera un bon commencement.

L'idée de conciliation, l'idée d'une union des groupes libéraux n'a pas fait de progrès, nous avons dû le reconnaître; cet échec d'une tentative que nous approuvons nous laisse pourtant convaincu qu'il serait dangereux pour la partie du centre la plus rapprochée du groupe Lavergne de se laisser enfermer dans une coalition de la droite et de porter son appui à une liste qui, par son caractère exclusif, devrait être fortement combattue par le centre gauche; le centre droit libéral y perdrait pour ses candidats les voix des autres groupes libéraux; y gagneraient-ils les voix de l'extrême droite et des bonapartistes? Cela nous paraît extrêmement douteux, nous conseillons beaucoup à cette partie du centre droit de n'en pas faire l'épreuve. Nous nous rappelons ce qui arriva lors de la nomination de la dernière commission des Trente.

Si le centre droit par son bureau n'agit pas dans le sens d'une entente avec le centre gauche, si le groupe Lavergne doit renoncer à amener l'accord désirable et si lui-même ne se prononce pas résolument pour cet accord, ce n'est nullement une raison pour que beaucoup de ses membres (la majorité de ses membres, nous l'espérons) n'en restent pas moins attachés à l'idée de conciliation qui consistait, en obtenant des gauches qu'elles fissent aux groupes de la droite une part légitime, à ne pas refuser aux gauches un nombre de sénateurs proportionné à leur importance numérique; qu'ils maintiennent cette idée, parce qu'elle est juste, et quoiqu'elle soit peu en faveur à présent, leurs suffrages ainsi placés ne seront pas perdus.

Quand il s'agissait, au commencement de cette année, de tirer la France d'un provisoire dont elle était lasse, et qui tournait au profit des bonapartistes seuls, plusieurs membres du centre droit se séparèrent de leurs collègues et apportèrent au projet de gouvernement défini l'appui indispensable qui le fit triompher. Ils étaient bien peu nombreux, mais ils exercèrent une influence décisive, et vingt-six jours plus tard la majorité de ces mêmes collègues du centre, dont ils s'étaient séparés, sanctionnait ce qu'avait fait leur patriotisme clairvoyant. En agissant aujourd'hui comme ils agirent le 30 janvier, les honorables députés, rassemblés maintenant dans le groupe Lavergne ne se tromperont pas plus qu'ils ne se trompèrent alors.

Français.

Ce n'est point seulement un prince de l'Eglise, c'est un homme politique que l'Autriche vient de perdre en la personne du cardinal Rauscher.

Sa carrière fut celle d'un homme de science que son mérite désigna pour les postes les plus élevés, et qui arriva à une grande influence politique, sans l'avoir recherchée, par l'import-

tance même des fonctions dont il fut revêtu en des temps difficiles.

Joseph-Othmar de Rauscher était né à Vienne, le 6 octobre 1797. Il était fils d'un conseiller de gouvernement (regierungs-rath), auquel ses longs et fidèles services firent conférer la noblesse en 1828. Aussi fut-il destiné d'abord à suivre la carrière paternelle et à prendre rang dans cette bureaucratie autrichienne, le principal ressort de l'Etat sous l'administration du prince de Metternich. C'est dans ce but qu'il étudia d'abord les lettres et le droit, et prit ses grades à l'université de Vienne. Mais, attiré vers le sacerdoce, il se voua bientôt à l'étude de la théologie et des langues orientales, et fut ordonné prêtre en 1823.

Après deux ans passés dans la paroisse de Hütteldorf, aux environs de Vienne, il fut appelé à Salzbourg en qualité de professeur de droit canon et d'histoire. C'est de ce séjour, dans la pittoresque métropole ecclésiastique du Tyrol, que datent les deux premiers volumes d'une histoire de l'Eglise qu'il n'a jamais achevée. En 1832 il fut rappelé à Vienne, et nommé directeur de l'école des langues orientales. Sa réputation de savant et de théologien grandit rapidement, et il fut désigné pour enseigner la philosophie au jeune archiduc François-Joseph, aujourd'hui empereur. Ces fonctions exercées au sein de la famille impériale étaient le chemin de l'épiscopat. Nommé empereur le 2 décembre 1848, François-Joseph se souvint de son ancien maître, et, dès le mois de janvier 1849, il l'appela à l'évêché de Seckau, dont le titulaire à Gratz pour résidence. Au milieu des circonstances difficiles que traversait alors l'Autriche, le nouvel évêque s'occupait déjà, d'accord avec son souverain, de préparer la conclusion d'un concordat avec la cour de Rome; mais c'est avec un titre plus élevé, qu'il en devait être le négociateur. Appelé en mars 1853 à l'archevêché de Vienne, il fut envoyé à Rome, à la fin de 1854, pour discuter les préliminaires de ce grand acte, qui fut enfin signé le 18 août 1855. Le chapeau de cardinal fut la légitime récompense de l'habileté et de l'activité qu'il avait déployées dans ces négociations difficiles. Le cardinal Rauscher fut investi de cette dignité nouvelle le 2 janvier 1856.

Ce fut l'apogée de la brillante carrière du cardinal Rauscher. A partir de 1859 il devait, au milieu des nouvelles vicissitudes de sa patrie, éprouver toutes les amertumes qui résultent d'une position fautive et toutes les déceptions de l'homme politique qui voit les faits condamner le système auquel il s'était attaché. Le concordat, auquel il avait si énergiquement travaillé, fut réduit à l'état de lettre morte par les Assemblées délibérantes de l'Autriche, et, au mépris des notions les plus élémentaires du droit des gens, le parti libéral autrichien se délia des engagements de l'Etat envers le Saint-Siège, sans daigner se souvenir que tout contrat, pour être modifié ou résilié, exige le consentement des deux parties qui l'ont conclu. Le gouvernement direct de l'empereur, cette monarchie absolue tempérée par le respect des traditions nationales, cette dictature du souverain que le cardinal Rauscher avait cru nécessaire pour raffermir l'Autriche ébranlée, ne put tenir en présence des désastres de Solferino et de Sadowa, et chaque

épreuve nouvelle du pays fortifia la prépondérance du parti parlementaire. Enfin, dans le domaine religieux, le cardinal Rauscher, impuissant à maintenir le concordat dans sa patrie, n'eut pas plus de succès au concile du Vatican pour combattre la définition dogmatique de l'infailibilité. Toutes les luttes de son âge mûr et de sa vieillesse aboutirent donc à des défaites. Il s'honora par une soumission prompte et sans réserve aux décrets du concile, et son obéissance ne fut pas moins noble après la décision que son opposition avait été digne et modérée pendant les débats.

Sur le terrain purement politique, le cardinal Rauscher se trouva aussi bien souvent isolé de ceux qui semblaient devoir être ses auxiliaires naturels. Né à Vienne, il appartenait de cœur au parti allemand, et la germanisation de toute la monarchie autrichienne lui paraissait, comme au prince de Metternich, l'idéal qu'il fallait attendre. Il vit donc avec un suprême déplaisir le réveil des nationalités magyare et slave; il s'opposa de tout son pouvoir à ces revendications d'autonomie qui sont la plus grosse question de la politique intérieure de l'Autriche depuis 30 ans.

Le deuil a été universel, lorsque, le 24 novembre dernier, le glas de la cathédrale de Saint-Étienne a annoncé que l'archevêque avait cessé de vivre. Les journaux eux-mêmes qui avaient le plus vivement combattu les idées politiques du cardinal Rauscher, se sont accordés pour faire l'éloge du prêtre et de l'homme privé. Il y a eu, pour ce concert d'éloges, comme un moment de trêve et d'apaisement dans les luttes des partis. Cette vieille Autriche, profondément catholique et monarchique, se retrouve en quelque sorte elle-même dès qu'on fait appel à ces deux sentiments qui ont fait sa grandeur. Les divisions s'effacent, au moins pour un moment, l'accord se fait, comme pour prouver que c'est là la seule voie ouverte à la génération nouvelle pour rendre à l'empire de Habsbourg son antique splendeur.

Informations

On lit dans la Patrie :

On nous assure que les propriétaires des principales salles publiques de Paris ont été officieusement prévenus par le commissaire de police de leur quartier de n'avoir plus à louer ces locaux pour des réunions prétendues privées.

Raute par eux de se soumettre à cette injonction, ils s'exposent à subir leur part de responsabilité dans les poursuites que pourraient entraîner ces assemblées illégales.

Le Progrès de l'Est annonce que M. Buffet se portera candidat aux élections législatives dans l'arrondissement de Mirecourt.

La répartition numérique des forces des partis dans l'Assemblée offre un réel intérêt au point de vue de l'élection des 75 sénateurs.

On sait que cette élection ne peut, aux termes de la loi, avoir lieu qu'à la majorité absolue des votants, quel que soit le nombre des épreuves (art. 24, loi du 2 août 1875.)

Voici, d'après la Liberté, l'état des forces respectives des partis :

GROUPES DE DROITE	
Extrême droite.....	63
Droite modérée.....	72
Centre droit.....	407
Groupe de Clercq.....	30
Groupe Pradié.....	40
	312
GROUPES DE GAUCHE	
Union républicaine.....	
Gauche républicaine.....	314
Centre gauche.....	
GROUPES PLACÉS EN DEHORS DES DEUX COALITIONS	
Intransigeants de l'extrême droite.....	10
Bonapartistes.....	30
Groupe Lavergne.....	45
Total.....	711

On écrit de Berlin que les conférences qui ont eu lieu récemment entre le prince de Gortschakoff et le prince de Bismarck ont permis de constater l'entente complète des deux chanceliers sur la question d'Orient.

Le comte Carolji, ambassadeur d'Autriche, assistait à ces conférences. La proposition de

garantie émanée de l'Autriche se trouve déjà entre les mains du cabinet de Saint-Petersbourg : une décision collective semble donc imminente. Les puissances du Nord, informées officiellement de l'achat des actions du canal de Suez par l'Angleterre, ont apprécié favorablement cette opération.

D'après les informations de la Gazette de Francfort, la maison Rothschild se propose d'établir une maison au Caire.

Le Journal des Débats dénonce avec une grande vivacité la publication que le Pays et le Gaulois ont faite de la liste des membres du jury chargé de juger l'auteur et les éditeurs du discours de Belleville. Notre confrère a vu dans le fait de cette publication inusitée un « essai d'intimidation » contre lequel il est du devoir de la presse de protester.

Le nouvel ambassadeur de Turquie à Paris, Sadyk-Pacha, est arrivé lundi soir, accompagné de Nasry-Bey, secrétaire de l'ambassade, qui était allé au-devant de lui.

Tout le personnel de l'ambassade s'était porté à l'arrivée de Son Excellence, qui est montée en voiture et s'est dirigée aussitôt vers l'hôtel de la rue Laffitte, accompagnée d'une suite très-nombreuse.

Sadyk-Pacha est de petite taille. Il était enveloppé de fourrures des pieds à la tête, ce qui n'était pas un luxe par le temps qu'il faisait, surtout pour quelqu'un qui arrive d'un pays où il y a encore du soleil et des fleurs.

Voici quelques détails sur le nouvel ambassadeur : Sadyk-Pacha a été deux fois ministre des finances de l'empire ottoman.

Il y a deux ans, il est venu en France, où il avait autrefois fait une partie de ses études, remplir une mission financière, durant laquelle il réussit de faire un emprunt d'un milliard basé sur un projet de réforme approuvé par la haute finance anglo-française.

Le contract fait par Sadyk-Pacha ne fut pas ratifié par la Sublime-Porte. Sadyk-Pacha rentra aussitôt dans la vie privée, à laquelle il n'a renoncé qu'il y a six semaines, pour accepter le poste d'ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris.

Une explosion terrible a eu lieu à la houillère de Swaithemam, près Barosly, une des plus grandes de Jowshire. Plus de 300 mineurs étaient au travail; on croit que 200 ont péri.

Les journaux annoncent que la maison de tisserie de lin William, Spitten et Co, de Belfort, a suspendu ses paiements. Le passif s'élèverait à 7 millions.

L'ex-sénateur Zwied, emprisonné pour dilapidation au préjudice de la ville de New-York, s'est évadé. Cette évasion a produit une grande émotion.

Un marchand de chiffons est mort dernièrement à Cannes, laissant à des héritiers, qui ne s'attendaient pas à pareille aubaine, une succession de 400,000 fr.

Sentant sa fin prochaine, il paraît que ce Crépus en haillons avait mandé près de lui un notaire; il voulait faire son testament.

Le notaire appelé était absent; on courut à la hâte chercher l'un de ses confrères, qui se transporta aussitôt au chevet du malade.

Les témoins requis étaient là; le malade allait dicter ses dernières volontés, lorsque soudain il est pris d'une toux opiniâtre; une crise se déclare et il meurt, laissant son notaire et les témoins dans la plus étrange stupefaction et emportant dans la tombe le nom du légataire auquel il voulait transmettre tous ses biens.

La semaine dernière sont arrivés les héritiers présomptifs, tous pauvres gens originaires d'Apt et des environs, et l'on procéda en leur présence à l'inventaire des valeurs laissées par le défunt.

Un premier inventaire constata un actif de près de 300,000 fr. en titres de propriété, titres de rente, valeurs au porteur, obligations de toute sorte, billets de banque et espèces d'or et d'argent.

A l'aspect de ces trésors, les yeux des héritiers s'écarquillaient d'ébahissement.

On croyait avoir mis la main sur tout le magot; mais avec les avars il y a toujours des surprises extraordinaires.

Vendredi, continuation de l'inventaire; un

meuble insignifiant est ouvert : dans ce meuble une casserole en terre; la casserole était pleine de louis d'or; il y en avait pour 15,000 francs.

Dans une armoire on trouve des draps en quantité : « Comptons les draps ! » disent les notaires; on les déploie les uns après les autres; lorsque, tout à coup, de l'un des draps s'échappent des papiers.

Qu'est-ce que tout cela? On ramasse ces papiers : ce sont de nouveaux titres de rente, on en trouve pour 90,000 fr.

Chronique religieuse

Les conférences pour le temps de l'Avent attirent chaque année à Notre-Dame de Paris une affluente considérable de fidèles, et ces réunions, sans s'écarter de leur caractère religieux, appartiennent au domaine de la chronique parisienne, parce que le public qui se presse autour de la chaire qu'ont occupée les Lacordaire, les Félix, les Hyacinthe, les Montsabrè est un public presque exclusivement mondain, mais qui sait être grave à ses heures.

L'orateur que les habitués de la métropole ont entendu dimanche pour la première fois appartient à la Compagnie de Jésus. L'Univers nous donne sur lui quelques notes biographiques et une courte appréciation.

Le R. P. Roux, dont le nom est populaire dans le midi de la France, et qui a, cette année, donné la retraite pastorale au clergé de Paris, a paru dès le début à la hauteur de sa grande et difficile mission. Il parle, au nom de son sacerdoce, en docteur et en maître, *tanquam potestatem habens*. Sa parole est simple et forte. Elle est vivante. Elle pénètre les âmes, et à diverses reprises l'auditoire a été soulevé et profondément ému. C'est un grand et solide enseignement qui s'annonce, et qui ne craindra pas de se mesurer énergiquement avec les erreurs contemporaines les plus puissantes et les plus répandues.

Les journaux de Lyon assurent que la nomination du successeur de Mgr Ginouilhac paraîtra très prochainement à l'Officiel. Il est question de Mgr de Lavigerie, archevêque d'Alger, et de Mgr La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges.

Chronique locale

et méridionale

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSÉDENCE DE M. L. LIMAYRAC.

2^e Séance du 21 août 1875. — (Suite).

Construction par la ville de Cahors d'un égout collecteur. — Demande de subvention. — Rejet.

Le même rapporteur conclut au rejet de la délimitation du conseil municipal de Cahors portant la demande de concours par le département à la dépense de 6,400 fr. qu'occasionnera la construction d'un égout collecteur partant de la rue de la Préfecture et aboutissant à la rivière du Lot. Cette dépense est une dépense municipale et ne touche en rien les intérêts départementaux.

Adopté.

Demande de création d'un bureau d'enregistrement à Payrac. — Rejet.

M. de Marquessac, au nom de la commission des vœux et objets divers, propose au Conseil de rejeter la demande de création d'un bureau spécial d'enregistrement à Payrac, formée par le conseil municipal de cette localité, et le rejet est fondé sur le rapport de M. le directeur de l'enregistrement, opposé à cette création.

Création d'un bureau de poste à Puybrun. — Vœu.

Le même rapporteur propose l'adoption des vœux suivants : 1^o A la session d'octobre 1874, le Conseil général a émis le vœu qu'un bureau de poste soit établi au chef-lieu de la commune de Puybrun. Les soussignés ont l'honneur de prier le Conseil général de renouveler ce vœu.

A. SÉRAGER, VAYSSIE, VITAL, PRADINES,

Ch. de VERNINAC.

Phylloxéra.

2^o Les membres du Conseil général soussignés, en présence de la marche croissante du phylloxéra, considérant que l'extension de ce fléau serait un désastre pour la France toute entière et que le département du Lot en particulier éprouverait des pertes immenses, s'il était envahi par l'insecte destructeur ;

Qu'en conséquence, toutes les précautions doivent être prises pour en préserver les vignobles qui ont échappé au mal jusqu'à présent ;

Que le congrès inter-départemental de Montpellier a conseillé à tous les viticulteurs des départements atteints par la maladie l'introduction des cépages américains auxquels le phylloxéra ne s'attaque pas ou qui peuvent vivre et fructifier malgré ses atteintes ;

Que cette importation pourrait avoir pour conséquence d'introduire le phylloxéra là où il n'existe pas actuellement ;

Ont l'honneur de proposer au Conseil général d'émettre le vœu que s'il est donné suite à la proposition du Congrès de Montpellier par une mesure législative ou administrative les intérêts si importants des départements jusqu'ici indemnes soient sauvegardés au moyen de l'examen préalable des plants introduits ou tout au moins de la destruction, par les préparations indiquées par la science, des germes d'infection que ces cépages pourraient contenir.

Ch. de VERNINAC, baron DUFOUR, LAFON,

BRUGALIERES, Pierre DUFOUR.

Instruction primaire. — Ecole de filles. — Vœux.

Le Conseil général émet le vœu :

1^o Que la distinction que la loi du 10 avril 1867 fait, en ce qui concerne les écoles publiques de filles, entre les communes qui ont 500 habitants et au-dessus et celles qui ont un chiffre moindre, soit supprimée ;

Que cette loi soit applicable, sans exception, à toutes les communes ;

Et que, par voie de suite, il soit pourvu à l'entretien des écoles publiques de filles dans les communes qui ont moins de 500 habitants, au moyen des ressources énumérées notamment dans la loi du 15 mars 1850 et dans la loi précitée du 10 avril 1867 et accordées aux écoles publiques de filles dans les communes de 500 habitants et au-dessus.

Vœu pour que les communes de Lebreil, St-Pantaléon et St-Daunès soient autorisées à planter du tabac.

2^o Que les communes de Montcuq, St-Daunès, St-Pantaléon et Lebreil, soient autorisées à planter du tabac. Les soussignés font remarquer au Conseil général que trois autres communes du canton de Montcuq sont autorisées déjà depuis longtemps, et qu'il y aura lieu si cette autorisation est accordée de créer un poste d'employés au chef-lieu du canton.

Etablissement d'un courrier en voiture entre St-Céré et la station du Rouget, par Sousceyrac. — Vœu.

3^o Qu'un courrier en voiture soit établi entre St-Céré et la station du Rouget (ligne du chemin de fer de Figeac à Aurillac), passant par Sousceyrac.

Création du bureau de poste de Duravel en bureau de recettes. — Vœu.

4^o Que le bureau de poste de Duravel soit érigé en bureau de recettes, vu l'importance de la commune de Duravel, qui se trouve en rapport avec les communes voisines, Montcabrier, Soturac-Touzac et Vire.

Le besoin d'un bureau-recette dans cette localité, devient manifeste surtout par les proportions considérables, qu'a prise, depuis deux ans, l'exploitation des minerais de fer dans chaque région.

Fonds départementaux versés à la caisse de M. le trésorier-payeur général. — Production d'intérêts.

Au nom de la même commission, M. de Marquessac rapporte le vœu suivant :

Les soussignés, membres du Conseil général, considérant que les fonds du département, déposés dans la caisse du trésorier-payeur général, restent plus au moins de temps centralisés, faute d'emploi, sans produire d'intérêt d'aucune espèce, demandent que dorénavant des mesures soient prises pour que les ressources départementales soient productives d'un intérêt au bénéfice du département.

SAUX, Ch. de VERNINAC, A. SÉRAGER,

VAYSSIE, VITAL.

Et l'adoptant en principe, il conclut à ce que la loi soit modifiée sur ce point. Adopté.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n^o 8. — Vœu pour sa prompte construction.

Sur la proposition du même membre, le Conseil émet un avis favorable à la prompt exécution du chemin d'intérêt commun, n^o 8, de Puy-l'Evêque à Montaigne (Tarn-et-Garonne), sauf à prendre l'avis particulier du représentant que ce projet intéresse.

Révision du taux de la contribution mobilière dans les cantons.

Le même rapporteur propose de donner un avis favorable à la demande à adresser à l'administration des contributions directes de réviser le taux de la contribution mobilière dans les divers cantons du Lot, dans le but de vérifier si cet impôt est réparti d'une manière égale.

Le Conseil adopte cette proposition.

Chemin de fer de Champagnac à St-Denis.

Le même rapporteur communique au Conseil les dépêches ministérielles et le procès-verbal de l'enquête sur l'avant-projet de chemin de fer présenté par la compagnie des Houillères de Champagnac et

dont elle a demandé la concession pour relier ses exploitations à la station de St-Denis, et il propose d'émettre le vœu que ce projet soit discuté, dès la rentrée de l'Assemblée nationale et cela sans préjudice du chemin de fer décrété d'utilité publique, de St-Denis-les-Martel à Aurillac.

Le Conseil adopte.

(A suivre).

Un concours pour l'admission des candidats au grade de conducteur des Ponts et Chaussées, s'ouvrira à Cahors, pour les examens du 1^{er} degré, le lundi, 28 février prochain.

Le programme des examens est déposé à la Préfecture et dans les bureaux des Ingénieurs en chef et ordinaires des Pont et Chaussées du département.

La commission du Musée, ouvrira, nous assure-t-on, au public, les salles du Musée de Cahors, qui se trouvent dans l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 2 janvier 1876.

Nous lisons dans le Réformateur :

Il y a bien longtemps de cela, M. Conté était maire de la ville. Alors il n'y avait pas à Cahors trace de musée, ni pensée d'en créer un.

Nous ne savons par quel intermédiaire M. le maire reçut un jour un tableau : une vue d'Avignon.

L'hôtel-de-ville était dans un état de délabrement dont nous nous rappelons la désolation.

M. Conté pria M. le préfet de vouloir bien garder, dans ses salons, ce tableau qui a un certain prix.

Aujourd'hui, l'hôtel-de-ville est réparé, un musée est créé, mais la vue d'Avignon est toujours à la Préfecture.

Nous prions donc M. le maire et MM. les organisateurs du musée de s'enquérir sur les faits que nous signalons et s'ils sont exacts de vouloir bien faire restituer à la ville le tableau dont nous parlons.

D'accord avec son collègue des travaux publics, le ministre de la guerre s'occupe, depuis longtemps déjà, d'organiser les cadres du génie de l'armée territoriale.

Le projet aujourd'hui mis à l'étude consiste à composer cette armée du personnel actuel des ponts et chaussées ; ingénieurs, conducteurs, piqueurs, etc., qui, par leur âge, appartiennent à l'armée territoriale.

L'idée nous paraît des plus pratiques, et elle n'offre, à notre sens, qu'un seul inconvénient ; c'est que beaucoup de jeunes ingénieurs, de conducteurs de ponts et chaussées, ont été pourvus d'emplois d'officiers dans l'infanterie, la cavalerie ou l'artillerie de l'armée territoriale, et qu'il faudra nécessairement remplacer dans ces postes.

Mais c'est là une question de détail qu'avec le temps et grâce aux examens qui s'ouvrent le 15 de ce mois, il sera facile de résoudre.

Le bruit se confirme qu'il s'élabore en ce moment un projet de loi ayant pour objet de confier au service des postes, en France, le recouvrement des effets de commerce, ainsi que cela se pratique déjà dans plusieurs pays étrangers.

Conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, les préfets viennent d'inviter les maires à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que toutes les personnes qui, dans leurs communes respectives, vendent, distribuent ou colportent des imprimés, fassent d'urgence régulariser leur situation.

Les maires devront ensuite adresser aux préfets, directement pour les arrondissements, chefs-lieux de département, et par l'intermédiaire des sous-préfets pour les autres arrondissements, la liste nominative des distributeurs et des colporteurs de journaux et autres publications, exerçant dans leurs communes, en ayant soin d'indiquer, pour chacun d'eux, s'ils ont ou non pourvus d'une autorisation régulière.

Aussitôt après que les renseignements ainsi réclamés d'urgence seront parvenus dans les bureaux de la préfecture, une liste générale des distributeurs et colporteurs de chaque département, sera dressée par lettre alphabétique pour être transmise aux commissaires de police cantonnaux, à la gendarmerie et aux gardes champêtres, qui pourront ainsi constater immédiatement la vérité des déclarations qui leur seront faites par les distributeurs ou colporteurs qu'ils rencontreront, et mettre, sans avoir à craindre des erreurs toujours regrettables, les délinquants en état d'arrestation.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient de signaler aux préfets les dangers de la « Société pour l'Instruction élémentaire » qui poursuit, depuis quelque temps, un but absolument étranger aux véritables intérêts de l'enseignement.

Les instituteurs ne doivent avoir désormais aucun rapport avec cette Société et des mesures sévères seraient prises contre ceux qui ne se conformeraient pas à cette interdiction.

On nous écrit de Villeneuve-sur-Lot, 7 décembre :

Hier soir, entre six et sept heures, un accident déplorable est arrivé aux portes de notre ville.

M. Vassal, toilier, portant dans un sac un fusil à deux coups, chargé, se laissa choir dans un fossé. La chute provoqua la détente des deux gâchettes et M. Vassal tomba si malheureusement que la double charge de l'arme le traversa de part en part. Il est mort pendant la nuit.

L'infortunée victime laisse une veuve et un enfant encore à la mamelle.

La navigation est arrêtée sur le canal du Midi qui est complètement gelé.

Le canal latéral commence à se prendre sur certains points. On craint que la batellerie ne puisse continuer ses mouvements.

Le froid continue à être rigoureux dans nos contrées, et la température paraît devoir se maintenir dans ces conditions au moins jusqu'au prochain changement de lune.

Le thermomètre est toujours menaçant, il descend la nuit, à Cahors, jusqu'à cinq ou six degrés au-dessous de zéro.

Le Lot est pris à certains endroits. Depuis l'apparition du froid, la mortalité a sensiblement diminué.

Nick, s'exprime ainsi sur les probabilités du temps pendant le mois de décembre :

La première quinzaine présentera, sur la France et les pays voisins, un temps variable, humide, agité, principalement sur le Nord.

La seconde quinzaine sera moins accidentée, avec un temps nébuleux ou brumeux dans la matinée, et assez souvent clair dans l'après-midi, notamment sur le sud.

Froid intermittent, vif pendant les éclaircies, particulièrement durant les deux dernières dizaines, périodes qui correspondent avec les nuits lunaires, avec les forces décroissantes et avec la résultante faible. L'intensité du rayonnement se produira partout dans le voisinage des lunestices et de l'apogée. Neige abondante, principalement vers le « 6, 9, 12, 19, 27. » Points astronomiques groupés. Comme aux époques néfastes précédentes. Crues d'eau après les périodes indiquées ci-dessus. Gros temps sur mer. Nombreux sinistres si on ne prend pas les précautions nécessaires.

Nous rappelons aux chasseurs que, dans l'intérêt même de leurs plaisirs, ils doivent veiller à la conservation du gibier ; nous le rappelons aux propriétaires, qui doivent tenir à ne pas laisser dépeupler leurs bois en quelques jours.

L'hiver douloureux de 1870 est présent à tous les souvenirs. Il fut doublement malheureux pour les chasseurs à cause de leur imprévoyance.

La neige épaisse qui couvrit le sol pendant quinze jours fit mourir de froid le gibier de toute espèce, et surtout nos perdrix qui abondaient sur nos montagnes ; on les trouva sur la neige, mortes ou mourantes, amaigries comme des squelettes. En certains endroits, il n'en resta point ; partout ailleurs, il n'en survécut que quelques couples ; aujourd'hui encore, après cinq ans, les vides sont loin d'être comblés.

Il nous faut donc profiter de l'expérience, et devenir prévoyants.

Si la neige persiste et couvre partout la terre, nous devons propriétaires et chasseurs, empêcher notre gibier de mourir de faim ; nous devons, chacun dans le cantonnement qui lui appartient ou qu'il a choisi pour sa chasse préférée, nourrir les perdrix qui l'habitent.

Nous leur devons aide et protection, à ces hôtes fidèles qui ne quittent jamais le coteau qu'ils ont choisi, dont nous savons les remises aux heures de chaque jour ; que nous y retrouvons sans cesse pour notre agrément et qu'enfin nous savourons après leur mort.

Nous le devons, dans l'intérêt même de l'alimentation publique, dont le gibier constitue un précieux élément.

Et que faut-il pour arriver au but ? Un peu de grain, avoine, blé, maïs, orge, peu importe, répandu sur la neige aux alentours de leur résidence habituelle, pendant quelques jours.

C'est un peu de peine, une dépense légère ; mais aussi, ce sera la satisfaction d'un résultat heureux pour nous et pour les autres.

CHABAUD,

Lieutenant de louveterie.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Bulletin Vinicole

On nous écrit de Paris-Bercy :

Les arrivages ont été plus forts que ceux de la semaine précédente, surtout par les voies ferrées, car la batellerie est un peu gênée par la crue de la Seine et de ses affluents.

La composition des apports se partage assez bien entre tous les centres producteurs.

Il y a eu encore beaucoup de vins vieux soldes d'anciens achats, et des vins nouveaux comme échantillons.

On a pu déguster de beaux vins en provenance de Montauban, Toulouse, Cahors et Agen.

Les Charentes et le Périgord ont également offert des types réussis.

Sur beaucoup de points de ces contrées, les vins sont supérieurs à ceux de l'an dernier, et le froid paraît devoir le bonifier encore.

Les envois du Cher n'ont pas perdu en qualité non plus que ceux de Bourgogne ; tous ces vins sont en voie d'amélioration et seront, en temps, d'un emploi avantageux ; ainsi se justifie la faveur notable dont ils sont gratifiés depuis quelques jours.

Nous n'avons rien à dire de saillant pour les vins du Midi, sinon que la fermeté du vignoble se répercute ici. Il s'est encore échangé quelques lots en vins vieux dans le gros, avec prix fermes, mais presque rien en vins nouveaux, dont on parle à peine.

Il y aura, avant peu, croyons-nous, un dénouement à cette situation, car les vins de nos départements méridionaux sont tellement entrés dans les habitudes de la consommation parisienne que leur faveur ne saurait être éclipse.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du Journal).

Les délégués des divers groupes conservateurs se sont réunis chez le général de Chabaud-Latour.

Voici les noms des délégués :

Extrême droite :

MM. de La Rochefoucauld-Bisaccia, Lucien Brun, de Carayon-Latour.

Droite modérée :

MM. de Sugny, de Kerdrel, Depeyre.

Centre droit :

MM. Bocher, Babie, de Chabaud-Latour, Lambert Sainte-Croix, Joubert et d'Haussonville.

Groupe Changarnier :

MM. Changarnier, Johnston.

Groupe de Clercq :

MM. Lacaze, Delsol.

Groupe Lavergne :

MM. Mathieu-Bodet, Voisin, Amédée Beau, Antonin Lefèvre-Pontalis.

Après discussion, la répartition suivante a été arrêtée :

Table with 2 columns: Group Name and Number of Seats. Rows include Extrême droite (13), Droite modérée (12), Centre droit (17), Réunion Changarnier (6), Réunion de Clercq (5), Réunion Lavergne (7), N'appartenant à aucune réunion (2), and Total (62).

Les noms proposés par chaque groupe ne seront pas discutés.

La liste ne portera que 62 noms imprimés, 13 sièges étant laissés à l'initiative individuelle

pour être attribués, soit à des membres du centre gauche et de la gauche modérée, soit à des personnalités marquantes prises en dehors de l'Assemblée.

Les délégués se sont séparés à deux heures du matin.

Le même système sera suivi par toutes les gauches unies.

Il est à prévoir que beaucoup de listes seront modifiées à droite comme à gauche.

Versailles, 8 décembre, 5 h. s.

La discussion de la réforme judiciaire en Egypte a continué hier et aujourd'hui. La séance de ce jour a été consacrée à un discours de M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères. Le langage de M. le duc Decazes a été plein de modération, de prévoyance et de patriotisme. Sa tâche était bien difficile dans la situation si douloureuse où la France se trouve placée à l'égard de l'Europe. Il a su mériter, après une péroraison habile et éloquente, les applaudissements de toutes les parties de l'Assemblée.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 9 décembre, 10 h. 20 m.

Hier à la fin de la séance, l'Assemblée a refusé de voter l'urgence du projet de loi sur la réforme judiciaire en Egypte; ce contre temps dû à l'absence de plusieurs députés, n'empêchera pas le projet d'être adopté définitivement à une grande majorité.

Bourse de Paris.

Paris, 9 décembre 1875.

Table with 2 columns: Rente and Price. Rows include Rente 3 p. (68.55), 4 1/2 p. (95.25), and 5 p. (104.05).

BIBLIOGRAPHIE

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative a su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en donnant à ses lecteurs : Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la Chanson du Jour et le Conservatoire Populaire du Chant ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

L'ILLUSTRATION (Journal Universel).

Sommaire du N° du 4 Décembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. Un drame dans un buisson. — Petite monnaie de l'histoire. — Nos gravures : M. Schneider : — Les inondations en Angleterre ; — L'installation du conseil d'Etat, au Palais-Royal ; — Le Skating-Rink ; — Virginie Déjazet ; — Le Richelieu ; — Le lancement de la Victorieuse à Toulon. — Personne, nouvelle hollandaise, par M. Henry Havart (suite). — Voyage au pôle Nord des navires la Hansa et la Germania — Revue financière de la semaine. — Le Club des coureurs — Chronique du Sport.

Gravures : M. Schneider. — Les inondations en Angleterre : une rencontre sur la route d'Oxford à Badley. — La nouvelle installation du conseil d'Etat au Palais-Royal : le Contentieux ; — La bibliothèque. — Le Skating-Rink au Cirque des Champs-Élysées. — Virginie Déjazet. (13 gravures). — Le vaisseau cuirassé le Richelieu destiné à remplacer la Magenta comme vaisseau amiral de l'Escadre de la Méditerranée. — Lancement de la corvette cuirassée la Victorieuse à Toulon. — Voyage au pôle Nord des navires la Hansa et la Germania. (4 gravures). — Les courses à pied au Champ de Mars : la réunion du 28 novembre. — Echees. — Rébus.

Bureaux, 22, rue de Verneuil, Paris.

BANQUE CENTRALE
DU CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

Autorisée par un ukase de S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE
en date du 6/18 avril 1873.

ÉMISSION

De 80,000 Obligations Foncières de 500 Fr.

(5^e Série)
Autorisée par le Ministre des Finances de Russie

Ces Obligations sont émises aux prix de **443 fr. 75 c.**, jouissance du 1^{er} février 1876; elles produisent un intérêt annuel de **25 francs** payable par semestres, les 1^{er} février et 1^{er} août.

Les coupons semestriels sont payables à

Paris à raison de Francs.....	12. 50
Bruxelles	12. 50
Genève	12. 50
BerlinMarcs d'Empire...	10. .
AmsterdamFlorins...	5. 90
St-Petersbourg . Roubles métallurgiques.....	3. 121/2

Les Obligations sont remboursables au pair, sur les mêmes places, les 1^{er} février et 1^{er} août, à **500 francs**, ou **125 roubles métalliques**, ou **400 marcs**, ou **236 florins**, en **54 ans**, par tirages semestriels.

Le 1^{er} remboursement aura lieu le 1^{er} août 1876.

Les Obligations seront au porteur; et, aussitôt après la clôture de la souscription, toutes les formalités seront remplies pour les faire admettre à la cote officielle de la Bourse de Paris comme le sont déjà celles de la 1^{re} et de la 4^{me} série.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS
AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS
44, rue Bergère
Et chez MM. A. DUTFOY & C^e, 59 boulevard Haussmann
Les **Vendredi 10 et Samedi 11 Décembre 1875**
DE 10 HEURES DU MATIN A 4 HEURES DU SOIR

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE EN MÊME TEMPS :
En France, aux Agences du **COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS**, LYON, MARSEILLE ET NANTES;
A Bruxelles, à la **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** pour favoriser l'industrie nationale, et dans ses Agences;
A Genève, chez MM. **HENTSCH, LUTSCHER C^e**;
A Amsterdam, à la **BANQUE D'AMSTERDAM**;
A Saint-Petersbourg.

LES VERSEMENTS SERONT EFFECTUÉS COMME SUIT :
Fr. **50.** » par Obligation en souscrivant
93.75 à la répartition, du 20 au 24 décembre.
150. » du 10 au 15 février 1876.
150. » du 10 au 15 avril 1876.
f. **443.75**

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements sous bonification d'intérêt au taux de **5 %**; conséquemment l'obligation, entièrement libérée au moment de la répartition, ressortira à **440 francs**, jouissance du 1^{er} février 1876.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre des obligations émises, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs après la répartition. Ceux de ces certificats qui seront entièrement libérés seront échangés, à partir du 15 mars 1876, contre les titres définitifs.

A défaut de paiement des termes échus dans les délais fixés, les porteurs en retard seront passibles de l'intérêt à raison de **6 %** l'an sur les sommes restées en souffrance, à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque

terme.
La Banque Centrale se réserve le droit de frapper de déchéance les souscripteurs en retard et de faire vendre leurs titres, sans mises en demeure, pour leur compte et à leurs risques et périls, aux Bourses de Paris, Bruxelles et de Genève.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres adressées au Directeur du **Comptoir d'Escompte de Paris** et à **MM. A. DUTFOY et C^e** devront être accompagnées du premier versement.

Déclaration faite au Timbre, le 28 octobre 1875.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Cast Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,240 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 48 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, para-

lysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.
» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil. 60 fr. — les **Biscuits de Revalescière**, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La **Revalescière chocolatée**, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du **BARRY et C^e**, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épicier.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

A VENDRE
UNE PAIRE DE
Juments Bretonnes
LÉGÈRES
POUR LA VOITURE
S'adresser au Bureau du Journal.

8 fois sur 10
les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de térébenthine** du docteur CLERTAN.
Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.
Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.
L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins très spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.
Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fourchettes pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,30 la Boîte de 10 feuilles.
Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

VÉRITABLE
BÉNÉDICTINE
LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).
Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.
Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc.
Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

La *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements. fr.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire

à Cahors

Sole Maison

vendant

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied et à la main

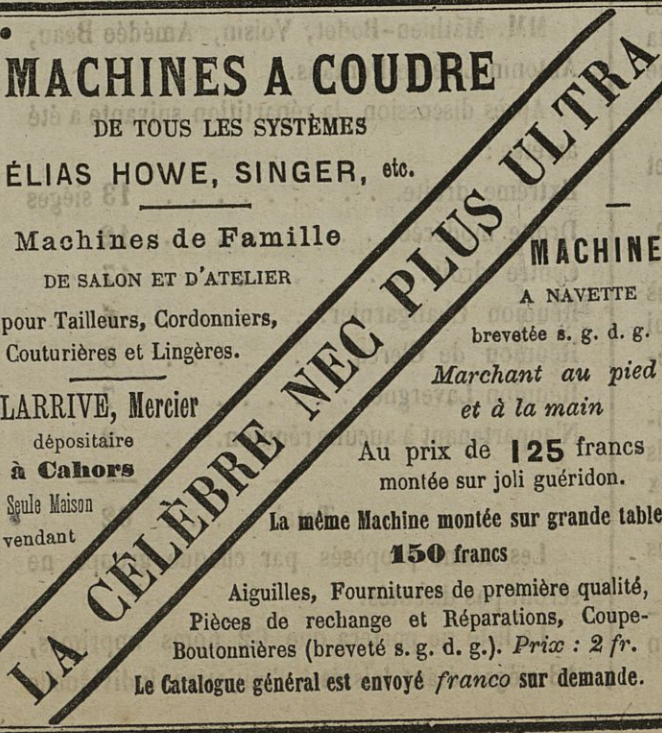
Au prix de 125 francs montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table

150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité, Pièces de rechange et Réparations, Coupe-Boutonniers (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.



Lithographie Castanet

Sur les Boulevards, à Cahors.

AVIS aux personnes qui font usage de CARTES DE VISITE

Le temps doux étant très favorable aux travaux lithographiques, il est de l'intérêt des personnes qui ont à faire confectionner des Cartes de visite à l'occasion du jour de l'an, de se hâter de faire leurs commandes avant l'arrivée de la saison rigoureuse. Les Cartes commandées dès aujourd'hui seront immédiatement préparées alors même que leur livraison ne devra avoir lieu qu'à la fin du mois.

Le Sieur CASTANET fait d'ailleurs observer que, chaque année, il est obligé, à cause des commandes nombreuses qui lui sont faites, de retarder les livraisons des Cartes qui lui sont demandées trop tard.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel. Envoi franco du prospectus sur demande.

G. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT SUR LE

SUFFRAGE UNIVERSEL

Prix : 1 fr.

UN DERNIER MOT SUR LE

SUFFRAGE UNIVERSEL

Prix : 50 cent.

LA PROCHAINE

LOI ÉLECTORALE

Prix : 1 fr.

Par M. HENRI NADAL.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.